



Contrat de formation anti daté

Par **Monsieurtoutlemonde**, le **06/03/2009** à **16:33**

Bonjour, rnrnJ'ai signé un contrat de dédit formation, mais anti-daté... rnEt je ne m'en rends compte qu'aujourd'hui. rnEn effet, j'ai signé ce contrat au bout de deux semaines et demi , pile au milieu des 5 semaines de formations. rnrnAvec tous les emails que j'ai conservé je peux le prouver sans problème. rnrnEst-ce que le contrat est valable ? rnest-ce que seules les formations faisant suite à la signature comptent rnOu est-ce que toutes les formations sont comprises ? rnrnD'autre part, pour le même nombre de semaines de formation, l'un de mes collègue a eu un dédit formation d'une année alors que le mien est de deux ans. rnrnEst-ce que l'entreprise a le droit de faire ceci ? rnrnMerci de votre retour,rnCordialement,